

SIVOM SOLOGNE PAYS FORT

Vocation Ramassage Scolaire

Délibérations du Comité Syndical



Séance du 13 décembre 2022, convoquée le 3 décembre 2022
n° RS 2022-05

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 19 heures, le Comité Syndical du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT, réuni dans la salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur François GRESSET, Président.

Présents : François GRESSET, Catherine HUPPE, Maryline COQUERY, Odile DÉPÉE, Emilie TOURLOURAT, Julie MAGISTER, Jean-Paul BUSIERE, Jean-Yves DEBARRE et Mireille CIRODE.

Absents excusés : Philippe STROOBANT, Karine USCHANOFF, Ludovic MATRULLO, Amandine DOISNE, Julia FRAISSANGE, Claire VALLIER, Armelle SOULAT, Alain YVELIN (a donné pouvoir à François GRESSET).

Secrétaire de séance : Jean-Yves DEBARRE

Objet : Affectation du résultat 2021 de la vocation Ramassage Scolaire – Annule et remplace

Annule et remplace la délibération n° RS 2022-03 du 6 avril 2022.

Le Comité Syndical réuni sous la Présidence de Monsieur François GRESSET, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021 (A)	- 639.48 €
Résultat de l'exercice antérieur (compte 002) (B)	41 247.22 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 (C = A+B)	40 607.74 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (D001 ou R001) (D)	753.00 €
Résultat de l'exercice antérieur (compte 001) (E)	6 129.18 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021 (F = D+E)	6 882.18 €

Restes à réaliser : DEPENSES	Restes à réaliser : RECETTES	Soldes des restes à réaliser (G)
0.0 €	0.00 €	0.00 €

Besoin de financement à la section d'investissement (H = F + G)	0.00 €
---	--------

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité

- DECIDE d'AFFECTER au budget 2022 de la vocation Ramassage Scolaire, le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de : (H)	0.00 €
2°) le résultat de fonctionnement cumulé (C) est affecté en recettes de fonctionnement reporté. Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	40 607.74 €
3°) Le solde d'exécution cumulé d'investissement en excédent ou déficit au compte 001 (F)	6 882.18 €

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves DEBARRE



Le Président,
François GRESSET



Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/12/2022 et de sa publication sur la page du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT du site internet de la commune de Sainte-Montaine le 17/12/2022